

Rapport de mission de repérage amiante avant travaux sur enrobés, recherche de HAP.

Numéro de dossier : 23/CUCM/0751
Date du repérage : 20/10/2023

Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires.	Norme NFX 46-102 R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012 Circulaire du 15 mai 2013
------------------------	--

Localisation du dossier

Adresse	Rue : Place Schneider Code postal, ville : 71200 LE CREUSOT
Périmètre de repérage :
Type de logement :
Fonction principale du bâtiment : Parking
Date du permis : Date du permis de construire non connue

Le propriétaire et le commanditaire

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... CUCM Adresse : Pôle Aménagement et Projet Territorial / Direction de l'Aménagement Opérationnel Communauté urbaine Creusot Montceau / Château de la Verrerie BP 90069 71206 LE CREUSOT
Le commanditaire	Nom et prénom : ... CUCM Adresse : Pôle Aménagement et Projet Territorial / Direction de l'Aménagement Opérationnel Communauté urbaine Creusot Montceau / Château de la Verrerie BP 90069 71206 LE CREUSOT

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	BOURRE Jean François	Opérateur de repérage	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE	Obtention : 07/12/2017 Échéance : 06/12/2022 N° de certification : 8022157
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport				

Raison sociale de l'entreprise : **SAFRAN EXPERTISES SARL** (Numéro SIRET : **45270990000024 APE 742C**)
Adresse : **52 rue Jean Jaurès, 71200 LE CREUSOT**
Désignation de la compagnie d'assurance : **ALLIANZ IARD**
Numéro de police et date de validité : **HA RCP 55292415 - 01/06/22**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 08/11/2023, remis au propriétaire le 08/11/2023
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 13 pages

Sommaire

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
 - 4.4 Plan de localisation
- 5 Résultats détaillés du repérage**
 - 5.1 Liste des carottes et couches affiliées
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

1. – Les conclusions

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport :

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir des HAP : après analyses, ils contiennent moins de 50mg/kg de HAP.

il a été repéré des matériaux et produits susceptibles (*) de contenir de l'amiante : après analyses, ils ne contiennent pas d'amiante.

(*) : « *Matériau ou produit susceptible de contenir de l'amiante* » : matériau ou produit contenant naturellement de l'amiante ou dont la composition a intégré de l'amiante pendant certaines périodes de sa fabrication et pour lequel la présence ou l'absence d'amiante n'a pas été démontrée

Liste des carottes contenant de l'amiante ou des HAP :

Carotte	Localisation	Conclusion HAP	Conclusion Amiante
Néant	-		

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ... EUROFINS
Adresse : 2 rue Chanoine Ploton 42016 ST ETIENNE CEDEX
Numéro de l'accréditation Cofrac :

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre d'un contrôle du revêtement bitumineux, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer la localisation des matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le périmètre de repérage effectif

Etendu de la zone de contrôle :

Non communiqué

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux zones analysées	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 08/11/2023

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 20/10/2023

Heure d'arrivée :

Durée du repérage :

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X

4.4 Plan de localisation

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.



5. – Résultats détaillés du repérage


5.1 Liste des carottes et couches affiliées :

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte SC1

Localisation

	CP / Commune : 71200 LE CREUSOT RD / Voie : Place Schneider PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : 759115.89 Coordonnées Géo Y : 2202731.59
--	---	--

Caractéristique du carottage

	Date : Epaisseur totale : x	Epaisseur des couches : Couche 01 : x cm
	<p style="text-align: center;">Plan de localisation</p> 	<p style="text-align: center;">Photo de la Carotte</p>

Commentaires : Sans objet


Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01	Amiante non détecté	<50 mg/kg

IDENTIFICATION DU CAROTTAGE : Carotte SC2

Localisation

	CP / Commune : 71200 LE CREUSOT RD / Voie : Place Schneider PR / Position :	Précision : Coordonnées Géo X : 759065.92 Coordonnées Géo Y : 2202744.72
--	---	--

Caractéristique du carottage

	Date : Epaisseur totale : x	Epaisseur des couches : Couche 01 : x cm
	Plan de localisation	Photo de la Carotte
		

Commentaires : Sans objet

Référence de la couche	Analyse amiante Conclusion	Analyse HAP Conclusion
Couche 01	Amiante non détecté	<50 mg/kg

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France** 1 place Zaha Hadid 92400 COURBEVOIE (détail sur www.info-certif.fr)

Fait à **LE CREUSOT**, le **20/10/2023**

Par : **BOURRE Jean François**



Cachet de l'entreprise

SAFRAN EXPERTISES SARL
52 RUE JEAN JAURES
71200 LE CREUSOT
Tél. 03.85.80.12.06 - Fax 03.85.80.99.36
Email : contact@safranexpertises.com
RCS CHALON SUR SAONE 452709900
SIRET 452 709 900 00024 APE 742C

ANNEXES

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Rapports d'essais

7.2 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Rapports d'essais

Copie des rapports d'essais :



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud Est SAS

SAFRAN EXPERTISES
 Monsieur Jean-François BOURRE
 52 rue Jean Jaurès
 71200 LE CREUSOT

Rapport d'analyse d'amiante et de HAP dans les matériaux

N° de rapport d'analyse : AR-23-SG-060599-01 Date d'émission de rapport : 06/11/2023 13:33 Page 1/5
 Dossier N° : 23Y034631 Date de réception : 25/10/2023 Date d'analyse : 25/10/2023
 Référence dossier Client: DOSSIER N°231023.5258

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	ENROBE - VOIRIES SC1	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	MOLP* / QFQ3	2 / 2*	-*	Analyse réalisée non conclusive*
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	MET* / EN30	1 / 2*	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)*	Fibres d'amiante non détectées*
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP* / QFQ3	2 / 2*	-*	Analyse réalisée non conclusive*
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET* / EN30	1 / 2*	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)*	Fibres d'amiante non détectées*
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MOLP* / QFQ3	2 / 2*	-*	Analyse réalisée non conclusive*
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MET* / EN30	1 / 2*	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)*	Fibres d'amiante non détectées*

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
 2, rue Chanoine Ploton, CS 40265
 F-42016 ST ETIENNE Cedex 1, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
 S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1-1591
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud Est SAS

Rapport d'analyse d'amiante et de HAP dans les matériaux

N° de rapport d'analyse : AR-23-SG-060599-01 Date d'émission de rapport : 06/11/2023 13:33 Page 2/5
 Dossier N° : 23Y034631 Date de réception : 25/10/2023 Date d'analyse : 25/10/2023
 Référence dossier Client: DOSSIER N°231023.5258

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * / EN30	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	ENROBE - VOIRIES SC2	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	MOLP * / QFQ3	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	MET * / EN30	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * / QFQ3	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * / EN30	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MOLP * / QFQ3	2 / 2 *	- *	Analyse réalisée non conclusive *
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (noir)	MET * / EN30	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
 2, rue Chanoine Floton, CS 40265
 F-42016 ST ETIENNE Cedex 1, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
 S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 1591
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud Est SAS

Rapport d'analyse d'amiante et de HAP dans les matériaux

N° de rapport d'analyse : AR-23-SG-060599-01 Date d'émission de rapport : 06/11/2023 13:33 Page 3/5
 Dossier N° : 23Y034631 Date de réception : 25/10/2023 Date d'analyse : 25/10/2023
 Référence dossier Client: DOSSIER N°231023.5258

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * / EN30	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179) en vue d'une identification de fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO22725) en vue d'une identification de fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050 et IMA « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.

Le « -> » indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "A".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
 2, rue Chanoine Ploton ,CS 40265
 F-42016 ST ETIENNE Cedex 1, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
 S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 1591
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud Est SAS

Rapport d'analyse d'amiante et de HAP dans les matériaux

N° de rapport d'analyse : AR-23-SG-060599-01 Date d'émission de rapport : 06/11/2023 13:33 Page 4/5
 Dossier N° : 23Y034631 Date de réception : 25/10/2023 Date d'analyse : 25/10/2023
 Référence dossier Client: DOSSIER N°231023.5258

N° Echantillon		001	002		
Référence client de l'échantillon		ENROBE - VOIRIES SC1	ENROBE - VOIRIES SC2		
Matrice		Matériaux Routiers	Matériaux Routiers		
NS006 : HAPs 16 composés - Délai Standard					
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *		
Fluorène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *		
Phénanthrène	mg/kg M.S.	0,63 *	< 0,5 *		
Anthracène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *		
Fluoranthène	mg/kg M.S.	0,60 *	< 0,5 *		
Pyrène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *		
Benzo(a)-anthracène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *		
Chrysène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *		
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *		
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *		
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *		
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *		
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *		
Naphtalène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *		
Acénaphtène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *		
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	< 0,5 *	< 0,5 *		
Somme des HAP	mg/kg M.S.	1,2	< 0,5		
NS019 : Analyse de la matière sèche	%	98,5 *	98,5 *		

Méthode d'analyse employée pour la recherche quantitative de HAP dans les enrobés routiers :
 Traitement par méthode interne (mode opératoire T-HAP-PR83048) en vue d'une quantification de HAP par GCMSMS par une extraction solide/liquide (mode opératoire T-HAP-WO85147) après prétraitement de l'échantillon (mode opératoire T-HAP-WO95323).
 Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Des essais ont permis de garantir la stabilité des échantillons pendant trois semaines dans les conditions de stockage du laboratoire. Au-delà de ce délai de stabilité, le laboratoire ne peut garantir l'absence de risque. Toutes les informations sont disponibles sur demande.
 Les incertitudes pourront être rendues à la demande du client.
 L'analyse de la matière sèche est effectuée à partir d'une balance halogène à 105°C suivant la méthode A de la norme abrogée NF EN 14346.
 Le paramètre « somme des HAP » correspond à la somme des concentrations de chaque HAP. Lorsque la concentration d'un HAP individuel est inférieure ou égale à la limite de quantification (LQ=0.5 mg/kg M.S.), elle est indiquée par ≤ LQ et cette valeur n'est pas comptabilisée dans la « somme des HAP ». S'il existe une ou plusieurs concentrations individuelles de HAP supérieures à la LQ, alors la « somme des HAP » correspond à la somme de toutes les valeurs > LQ. Si aucune des concentrations individuelles de HAP n'est supérieure à la LQ, alors la « somme des HAP » est indiquée comme étant ≤ LQ (≤ 0.5).

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
 2, rue Chanoine Floton, CS 40265
 F-42016 ST ETIENNE Cedex 1, FRANCE
 Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
 S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

ACCREDITATION N°
 1- 1591
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr





Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud Est SAS

Rapport d'analyse d'amiante et de HAP dans les matériaux

N° de rapport d'analyse : AR-23-SG-060599-01
Dossier N° : 23Y034631
Référence dossier Client: DOSSIER N°231023.5258

Date d'émission de rapport : 06/11/2023 13:33
Date de réception : 25/10/2023

Page 5/5
Date d'analyse : 25/10/2023



Mickael Carreira
Responsable Dptmt Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est SAS
2, rue Chanoine Floton ,CS 40265
F-42016 ST ETIENNE Cedex 1, FRANCE
Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 4 77 92 36 30 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 419 090 € RCS Saint-Etienne SIRET 529 294 027 00030 TVA FR47 529 294 027 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 1591
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



7.2 - Annexe - Autres documents

Votre Assurance
▶ RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

SARL SAFRAN EXPERTISES
52 RUEJEAN JAURES
71200 LE CREUSOT FR

COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
Tél : 05 56 30 95 75
Fax : 08 97 50 56 06
Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR
Portefeuille : 0201478984

Vos références :
Contrat n° 11132374004
Client n° 0794087720

AXA France IARD, atteste que :

**SARL SAFRAN EXPERTISES
52 RUEJEAN JAURES
71200 LE CREUSOT**

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11132374004 ayant pris effet le 08/04/2023
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la **Responsabilité civile** pouvant lui incombent du fait de
l'exercice des activités suivantes :

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE
LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES DIAGNOSTICS
ET MISSIONS REALISES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE,**

TELS QUE FIGURANT DANS L'ANNEXE FORMULE C1 DEMOLGIAG CI-APRES.

La garantie s'exerce à concurrence des montants figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 08/04/2023 au 01/04/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 12 juillet 2023
Pour la société :



120866604007-14

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1